



Casablanca le 28 juillet 2010

**MADAME LA DIRECTRICE
MONSIEUR LE DIRECTEUR**

Réf : AB/MB 006-2010

Objet : 2^{ème} Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AVC

Cher Membre et Confrère,

Nous avons l'honneur de vous convier aux travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Agences de Voyages de Casablanca prévue **le jeudi 12 août 2010 à 16h30** à l'hôtel Golden Tulip Farah Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Vérification de la feuille de présence et du quorum**
2. **Modification et Refonte des statuts**
 - a) Anciens articles modifiés portant les Numéros : 1, 2, 6, 7, 9, 11, 13, 15, 18, 20-(A)-(B), 21, 22, 23, 24, 25, 27, 31, 32, 40
 - b) Re-formulation ou modification des nouveaux articles portant les Numéros : 1, 9, 11, 13, 16, 18, 18-(A)-(B), 21, 23-(A)-(B), 24, 25, 26, 27, 28-(a)-(b), 31, 42
 - c) Rajout de nouveaux articles portant les Numéros : 5, 10, 29, 34,
 - d) Anciens articles supprimés portant numéros : 5, 6, 7, 29
3. **Débat et recommandations**
4. **Approbation et vote**

Conformément aux statuts, seuls les membres à jour de leurs cotisations peuvent prendre part au vote de cette assemblée.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, **Cher Membre et Confrère**, l'expression de nos cordiales salutations.

Ahmed Benkhmis
Président

PJ : Statuts de l'AVC + les nouveaux statuts refondus

Site Web : www.avcmaroc.org